

Conseil Municipal

SEANCE DU 3 JUILLET 2023

L'An deux mil vingt-trois, trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MENETOU SALON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, FERRIER Marie, MARTINAT Isabelle, NOUAT Elisabeth, et MM. BILLON Patrice, BLAIN Claude, BOUCARD Roger, DELARGE Jacky, FOUCHET Pierre, GILLET Pascal, LEBLANC Nicolas et REMANJON Patrice

Absents excusés : Mme GOGUÉ Catherine, Mme LECLERC Aurélie, Mme VILLAIN Bernadette, M. BOUARD Denis et M. GRIMAULT Romain

Pouvoirs : Mme GOGUÉ Catherine ayant délégué pouvoir à Mme MARTINAT Isabelle, Mme LECLERC Aurélie ayant délégué pouvoir à Mme FERRIER Marie, Mme VILLAIN Bernadette ayant délégué pouvoir à M. BOUCARD Roger, M. BOUARD Denis ayant délégué pouvoir à Mme JACQUET Stéphanie et M. GRIMAULT Romain ayant délégué pouvoir à M. GILLET Pascal

Secrétaire de séance : Mme NOUAT Elisabeth

Date de l'avis de convocation, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations le 29 juin 2023.

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2023**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu du Conseil municipal du 5 juin 2023. Le Conseil Municipal, n'ayant aucune remarque contradictoire APPROUVE le compte rendu du Conseil municipal du 5 juin 2023.

2) **PLANS DE FINANCEMENT DE LA REVITALISATION DU CENTRE BOURG ET DE L'ECLAIRAGE DU STADE**

a) **DELIBERATION 2023.03.07.01 Revitalisation du centre bourg**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional concernant les frais d'études des travaux de la revitalisation du centre bourg. L'agence-conseil ATOPIA a été retenue pour un montant de 57180 €. Il propose le plan de financement ci-dessous.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Frais d'étude	57180,00 €	Autofinancement	11436,00 €
		Région (80 %)	45744,00 €
Total	57180,00 €	Total	57180,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional concernant les frais d'Etudes des travaux de la revitalisation du centre bourg, pour un montant de 57180,00 € suivant le plan de financement mentionné ci-dessus. Il autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.

b) **DELIBERATION 2023.03.07.02 Eclairage du stade**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière auprès du Fond d'Aide au Football Amateur - FAFA pour le passage au led de l'éclairage du stade d'entraînement de football. La société INEO a été retenue avec un devis qui s'élève à 15726 € HT. Il propose le plan de financement ci-dessous.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux INEO	15726,00 €	Autofinancement	12580,80 €
		FAFA (20 %)	3145,20 €
Total	15726,00 €	Total	15726,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition à l'unanimité et décide de solliciter une subvention auprès de la FAFA pour le passage au led de l'éclairage du stade d'entraînement de football, pour un montant de 3145,20 € HT suivant le plan de financement des travaux mentionnés ci-dessus. Il autorise M. le Maire à signer toutes les pièces utiles.

3) **DELIBERATION 2023.03.07.03 MISE A JOUR DES REGLEMENTS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL DU PERISCOLAIRE 2023-2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réviser le règlement intérieur accueil périscolaire et restaurant scolaire.

M. Delarge présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur des services périscolaires pour une mise en place à la prochaine rentrée du 1er septembre prochain pour l'année 2023-2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte ce projet de règlement qui sera transmis aux familles des enfants scolarisés à Menetou-Salon et qui sera annexé à la présente délibération.

4) **DELIBERATION 2023.03.07.04 SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESIDENCE AUTONOMIE**

Vu la demande de subvention de l'Association Résidence Autonomie pour l'édition d'un lexique Berrichon réalisé par une vingtaine de résidents.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose que soit attribuée une subvention de 100 € à l'Association Résidence Autonomie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5) **DELIBERATION 2023.03.07.05 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR BESOINS OCCASIONNELS, SAISONNIERS ET REMPLACEMENTS**

M. DELARGE propose au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, à un accroissement temporaire d'activité et à un accroissement saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- **Au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel. Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.**
- **À un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois.**
- **À un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois.**
- **De charger M. le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.**

6) DELIBERATION 2023.03.07.06 CHOIX DU FOURNISSEUR DE GAZ

M. le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de distribution de gaz naturel avec le fournisseur ANTARGAZ prend fin le 30 août 2023. Une consultation de plusieurs sociétés a été effectuée concernant deux points desservant la mairie et le restaurant scolaire d'une part et l'école maternelle et primaire d'autre part.

3 offres ont été reçues et suite à l'analyse effectuée, la société ENGIE S.A. basée à COURBEVOIE (Hauts de Seine) présente l'offre la mieux disante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accepter l'offre d'ENGIE avec effet au 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 et autorise M. le Maire à signer le contrat correspondant.

7) REFLEXION SUR LE NOM D'UNE RUE

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'administrés qui sollicite le conseil municipal à propos de la nomination de la rue du château. Ils souhaiteraient que la nouvelle dénomination soit **Rue du Prince Auguste d'ARENBERG**, en hommage à sa participation active au sein de la commune de Menetou Salon (Construction d'une des chapelles de l'église de Menetou-Salon, Gratuité de la scolarité pour les enfants du village, Précurseur pour la replantation du vignoble avec des plants américains suite aux ravages du phylloxera).

Intervention de M. LEGER sur la dénomination de rue lors de la levée de séance.

Le conseil à l'unanimité est favorable à cette démarche et M. le Maire informera la famille du Prince Auguste d'ARENBERG de cette démarche.

COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS

Intervention de Patricia CROS, adjointe en charge de l'environnement, des espaces verts, du cadre de vie

Mme CROS présente le projet Objectif Climat 2030 établi en collaboration avec l'association Nature 18 et ses objectifs prioritaires, à savoir : La mise en place de récupérateurs d'eaux, la généralisation du paillage et l'implantation de plantes vivaces moins gourmandes en eau, la gestion des haies, la prévention des feux en insistant sur la communication auprès des élus, des agents et de la population. L'association Nature 18 prévoit 3 animations : un parcours de randonnée avec des questions sur l'environnement, un stand à la foire aux melons et une animation auprès des écoles.

Intervention de Stéphanie JACQUET, Adjointe Animations, Communication et Associations

Mme JACQUET rappelle que le programme de la manifestation du 14 juillet est disponible en mairie pour distribution par les élus. La préparation du marché d'été du 22 juillet est en bonne voie.

8) AFFAIRES DIVERSES

M. le maire évoque les intempéries qui ont frappé la commune le 22 juin.

Lors de ces dernières, des écoulements anormaux des eaux pluviales ont transformé les routes en véritable torrent et provoqué des inondations. Un premier diagnostic a été effectué par le BET VRD ICEA dans les lieux dits « Dionet, Les Moulons, Les Crots de Veau et la Gare ». Une deuxième visite sera organisée la semaine prochaine afin de finaliser le rapport proposer et chiffrer des solutions.

Intervention de M. GABION sur les inondations survenues aux Moulons après la levée de séance.

M. le Maire rappelle que la commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles (inondations et coulées de boue), auprès de la préfecture. Les personnes concernées peuvent déposer un dossier à la mairie.

La séance du prochain conseil municipal est fixée au 4 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 09